

RÈGLEMENT (CEE) N° 3734/83 DE LA COMMISSION**du 30 décembre 1983****fixant le montant de l'aide dans le secteur des graines oléagineuses**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique
européenne,

vu le règlement n° 136/66/CEE du Conseil, du
22 septembre 1966, portant établissement d'une orga-
nisation commune des marchés dans le secteur des
matières grasses⁽¹⁾, modifié en dernier lieu par le
règlement (CEE) n° 1413/82⁽²⁾, et notamment son
article 27 paragraphe 4,

considérant que le montant de l'aide visée à l'article 27
du règlement n° 136/66/CEE a été fixé par le règle-
ment (CEE) n° 2866/83⁽³⁾, modifié en dernier lieu par
le règlement (CEE) n° 3697/83⁽⁴⁾;

considérant que l'application des modalités rappelées
dans le règlement (CEE) n° 2866/83 aux données dont

la Commission a connaissance conduit à modifier le
montant de l'aide, actuellement en vigueur, conformé-
ment à l'annexe du présent règlement,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

Le montant de l'aide visée à l'article 27 du règlement
n° 136/66/CEE est fixé à l'annexe.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier
1984.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable
dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 30 décembre 1983.

Par la Commission

Poul DALSGER

Membre de la Commission

⁽¹⁾ JO n° 172 du 30. 9. 1966, p. 3025/66.

⁽²⁾ JO n° L 162 du 12. 6. 1982, p. 6.

⁽³⁾ JO n° L 282 du 14. 10. 1983, p. 33.

⁽⁴⁾ JO n° L 368 du 29. 12. 1983, p. 37.

ANNEXE

du règlement de la Commission, du 30 décembre 1983, fixant le montant de l'aide dans le secteur des graines oléagineuses

(en Écus / 100 kg)

Numéro du tarif douanier commun	Désignation des marchandises	Montants de l'aide
ex 12.01	Graines de colza et de navette	6,729
ex 12.01	Graines de tournesol	15,458

(en Écus / 100 kg)

Numéro du tarif douanier commun	Désignation des marchandises	Montants de l'aide en cas de fixation à l'avance pour le mois de					
		janvier 1984	février 1984	mars 1984	avril 1984	mai 1984	juin 1984
ex 12.01	Graines de colza et de navette	6,729	7,738	7,891	8,156	8,156	8,156
ex 12.01	Graines de tournesol	15,458	16,396	16,925	17,303	17,370	—